



Zoom sur

Les ateliers dans les quartiers



Atelier «en mouvements» avec Anne Briant à la Maison Pour Tous (MPT) d'Ergué-Armel à partir de 6 mois...

Pour Anne Briant, l'atelier en mouvement, c'est l'occasion de :

- partager un moment unique et privilégié avec l'enfant où le mouvement crée le lien et porte la relation,
- rencontrer d'autres enfants, d'autres professionnels,
- jouer à observer l'émergence du mouvement dans le corps, à éveiller tous les sens, à réagir à la musique et aux sons, à développer son imaginaire et sa créativité.
- accompagner le tout-petit à franchir les différentes étapes de son développement sensoriel et moteur, par le mouvement, par le toucher, dans un espace poétique et accueillant,
- créer un univers propice à l'exploration du mouvement et l'inviter à affiner ses perceptions, ses sensations corporelles, en toute confiance, pour l'aider à se construire et à grandir.

Témoignages de 2 assistantes maternelles

Martine

Trois participations en ce qui me concerne avec 2 enfants (2 ans $\frac{3}{4}$ et 21 mois) d'octobre à décembre 2013. Première fois : observation, attente de ce qu'il va bien pouvoir se passer. En effet, plein de petits pots de fleurs artificielles disposés en ligne, de la musique et l'animatrice Anne est au sol sur le grand tapis, la tête dans les bras, les fesses en l'air enfin dans une posture peu habituelle. Anne vient vers chaque enfant puis chaque adulte, offre un pot en guise de contact (accepté ou refusé par l'enfant) et ce, sans langage verbal, beaucoup dans le regard et le gestuel. Puis peu à peu, elle va nous proposer des jeux mettant le corps en mouvement, où adultes et enfants participent (selon leur degré de compréhension, d'acceptation et/ou de capacité à le faire). Anne nous sollicite corporellement à nous mettre au sol, au niveau de l'enfant, bouger notre corps en musique. L'animatrice est absolument géniale, de mon point de vue, à la fois douce ou stimulante, favorisant l'échange et le lâcher prise en quelque sorte. Ces temps de jeux amènent aussi à l'écoute des consignes, au collectif. J'attends les 2 autres séances avec enthousiasme. Les enfants ont pris du plaisir et moi aussi.

Atelier danse avec Anne Pohon (danseuse et chorégraphe) et Jacques Moreau (musicien professionnel), maison de quartier Moulin Vert

Anne Pohon explique : « ces ateliers offrent à l'enfant les moyens de se construire, de se développer et de favoriser son autonomie, d'être un acteur libre tout en nourrissant son imaginaire.

Ils favorisent l'éveil, la curiosité, l'autonomie, le développement moteur et intellectuel de l'enfant. Ils offrent également la possibilité à l'adulte d'oser expérimenter avec plaisir afin de mieux accompagner l'enfant.

Ces ateliers contribuent également à la professionnalisation des assistantes maternelles. Nous sommes donc partis au fil des séances dans l'univers africain peuplé d'animaux de la savane (éléphant, serpent...). Les enfants et les adultes sont invités au rythme des percussions de Jacques, à imiter, à mimer ces animaux avec son corps. Anne agrmente notre voyage, au fil d'un grand livre cartonné, illustré d'images ludiques. La fin de l'animation est marquée par la manipulation des instruments pour le plus grand bonheur des enfants ! »

Sommaire

Zoom sur

Les ateliers dans les quartiers

Dossier

La position debout

Infos pratiques

Le contrat à durée déterminée (CDD)

Info santé

L'intolérance au gluten

Julia

Le vendredi 29 novembre j'ai participé à l'atelier «en mouvement» avec 2 enfants de 2 ans $\frac{1}{2}$ et 1 an.

Le début (quand l'intervenante distribue les petits pots de fleur) est un peu long, certains enfants semblent impressionnés, ça n'a pas l'air de plaire à Maël qui me demande de faire demi-tour pour quitter la salle. Mais ensuite, quand les consignes sont données : se déplacer au son de la musique en respectant les pauses, il trouve ça très drôle et il s'amuse beaucoup. On marche, on court, on se déplace à 4 pattes, en avant, en arrière, vite, lentement, il s'éclate. Abby qui ne marche pas encore suit le mouvement dans mes bras. Bref, je crois qu'ils ont aimé cette séance et les autres enfants présents aussi.



À retenir

Le contrat de travail est un engagement.

Il décrit les droits et les obligations réciproques de chaque signataire :

- parent employeur
- assistant(e) maternel(le) salarié(e).

Qu'est-ce que le gluten ?

Le gluten est un ensemble de protéines contenues dans la farine de certaines céréales (blé, orge, seigle, l'avoine). Dans les aliments où il est présent naturellement, le gluten constitue une masse viscoélastique qui permet en particulier à la pâte à pain d'emmagasiner le gaz de fermentation et de figer à la cuisson pour former la structure du pain. Les céréales interdites peuvent être remplacées par le riz, le maïs, la pomme de terre, le quinoa (après 3 ans), le sarrasin. Ce dernier, bien qu'appelé « blé noir », ne contient naturellement pas de gluten. Prudence néanmoins car il fait souvent l'objet de contamination lors de sa récolte ou de son transport. Attention : le gluten n'est pas détruit par des températures élevées. Il n'est donc pas éliminé lors de la cuisson.

Le logo « épi de blé barré », propriété de l'AFDIAG (association française des intolérants au gluten) est présent sur certains produits sans gluten. Plus de renseignements sur le site de l'AFDIAG: www.afdiag.fr. Trouver des recettes sans gluten : www.lalettreatable.org



Infos pratiques

Le contrat à durée déterminée

En droit du travail, le CDI (contrat de travail à durée indéterminée) est le droit commun des relations contractuelles.

C'est le motif qui fait le CDD et non la date. Seul motif valable pour conclure un CDD pour le cas de l'assistant(e) maternel(le) : **remplacement d'un(e) salarié(e) absent(e), (congés, maladie, formation de l'assistante maternelle).**

Inscrire la date de début du contrat, la fin du contrat peut être indiquée comme ce qui suit : « jusqu'au retour du salarié remplacé », ou avec une date précise fixée. Le CDD doit être exécuté jusqu'à son terme. Seuls autorisent une rupture anticipée : le commun accord des parties, la faute grave, ainsi que la démission du salarié pour occuper un emploi à durée indéterminée.

Si l'accueil doit se poursuivre après la date de fin indiquée, il convient de signer un autre contrat.

Le contrat commence le 1^{er} jour d'accueil, c'est à dire le 1^{er} jour de travail (y compris l'adaptation)

La signature du contrat doit se faire dans les 48 h après le 1^{er} jour de travail, sinon il est requalifié en CDI.

Pour le tarif, il ne devrait pas y avoir de différence entre le tarif de l'assistante maternelle « habituelle », et la « remplaçante » : « à travail égal, salaire égal ». Par contre le temps de travail peut être inférieur, pour l'assistante maternelle embauchée en CDD.

À la fin du contrat, une indemnité de congés payés est versée ainsi qu'une indemnité de précarité, qui est égale à 10% de la somme des salaires perçus (salaires + indemnité de congés). Cette indemnité n'est pas due quand un CDI est proposé à l'issue du CDD.

Infos santé

L'intolérance au gluten

Qu'est-ce-que une intolérance au gluten ?

C'est une intolérance permanente au gluten contenu dans le blé, l'orge, l'avoine et le seigle. Elle est également appelée « maladie cœliaque ». Chez les individus génétiquement prédisposés, cette intolérance provoque une destruction de la paroi de l'intestin grêle, et entraîne une mauvaise absorption des nutriments. Cela provoque des carences et des déséquilibres alimentaires graves. Les symptômes cliniques s'ils existent, varient en nombre et en intensité selon les individus : diarrhées, perte de poids, arrêt de la croissance, ballonnements, aphtes, douleurs osseuses, fatigue, anémie... La maladie toucherait environ 1% de la population mais seuls 10 à 20 % des cas seraient diagnostiqués en France. Il n'existe à ce jour aucun traitement médicamenteux, le seul traitement est un régime sans gluten strict et à vie. Si ce régime sans gluten n'est pas suivi, le malade s'expose à

d'autres maladies auto-immunes et à des complications graves. Il existe dans certains cas des possibilités de réintroduction du gluten, ceci doit se faire sous contrôle médical. Il existe un grand nombre de recettes à base de céréales sans gluten et il est possible d'obtenir une liste de produits industriels sans gluten. L'intolérance au gluten est différente de l'allergie au blé.

Quelle est la différence entre « allergie » et « intolérance » ?

L'allergie est une réaction excessive du système immunitaire contre une substance étrangère, considérée à tort comme « ennemie ». On appelle cette substance un allergène. L'intolérance alimentaire ne fait pas appel au système immunitaire : elle est due à un dysfonctionnement de l'organisme qui n'est pas capable de digérer un aliment en particulier. Pour toutes les questions concernant les allergies, contactez la puéricultrice de secteur.

Prendre contact avec le RAM :

- par courrier Pôle Enfance 9 rue de Maine
- par téléphone au 02 98 98 86 51
- ou par courriel à l'adresse suivante relais-assistantes-maternelles@mairie-quimper.fr

Comité de rédaction

Les animatrices du relais, E. Touzeau, S. Méchin-Riou, V. Moulin.
Les assistantes maternelles : M. Pivard, N. Laurent, C. Baron, S. Gouadon, J. Lohéac

Nombre d'exemplaires : 350

Conception : service reprographie, ville de Quimper

Crédits photos : RAM (avec autorisation des parents) - Dépôt légal avril 2014

ISSN : 1960 - 2057



Pour aller plus loin...

L'explorateur nu - Plaisir du jeu - Découverte du monde,
Jean Epstein et Chloé Radiguet - Éditions Universitaires

Ce livre s'adresse à toutes les personnes concernées de près ou de loin par la petite enfance : parents, professionnels et autres...

À partir d'un rappel clair des points importants du développement de l'enfant au cours des trois premières années de sa vie, «L'explorateur nu» propose de nombreuses activités de jeu, susceptibles de l'accompagner à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales, qu'il soit à la maison ou dans toute structure d'accueil.

L'explorateur nu n'a pas pour objectif d'être un catalogue de jeux ou de donner des modèles. Il espère simplement attirer l'attention sur l'harmonie du développement propre à chaque enfant, sur le rôle de tout ce qui l'entoure (personnes, objets, espaces...) pour le maintien de cette harmonie, et constituer un «outil» permettant l'improvisation de nouveaux jeux.



En marche pour la vie, **Michèle Forestier**
Éditions Thot (2006)

Apprendre à marcher... quoi de plus naturel et pourtant, quel exploit ! Le petit d'homme arrive au monde complètement dépendant de l'adulte et parvient en moins de deux ans à maîtriser suffisamment son corps pour se déplacer debout sur ses deux jambes ! Comment respecter le rythme de chaque enfant ? Faut-il l'aider à se mettre debout ou à marcher ? Le passage par le quatre pattes est-il important ? Doit-on s'inquiéter d'un petit retard d'installation de la marche ? Etc. L'auteur présente un livre plein de tendresse et de couleurs qui décrit le chemin que parcourt le tout-petit avant de faire ses premiers pas. De nombreuses photos et dessins illustrent un texte simple et pédagogique. Cet ouvrage sera utile à tous les parents et professionnels de la petite enfance qui trouveront là des conseils pratiques pour accompagner les enfants, pas à pas, vers la découverte de la marche.

En moins de deux ans, le bébé est passé du stade de petite créature à celui d'un petit homme qui se tient debout et peut courir partout et le plus extraordinaire, c'est qu'il y soit arrivé tout seul !



info

jeudi 15 mai à 20h30

Soirée d'échanges sur la motricité libre,
animée par Blandine Croix, psychomotricienne.

Rencontre ouverte aux assistant(e)s maternel(le)s et aux parents employeurs.
Nous vous proposons vivement de convier les parents à y participer. (cf bulletin ci-joint)

MPT d'Ergué-Armel
16 avenue Georges Pompidou à Quimper



La position debout

Après avoir passé toutes les étapes de développement (Gazette n° 19 et 20), le bébé prend appui sur un genou, met l'autre pied devant pour s'installer en position du « chevalier servant ». Il comprend peu à peu qu'il peut pousser sur son pied, se servir de ses mains pour prendre appui sur un support, se dresser et se mettre debout.

Il prend de l'assurance, tente de lâcher une main. Il cale son ventre sur un support pour libérer ses deux mains et jouer debout. Il s'exerce à l'équilibre.

Quand l'enfant est-il prêt pour la position debout ?

Quand il arrive à s'y installer tout seul, en s'appuyant sur un support. Cela implique qu'il sache utiliser toutes les étapes précédentes.

Comment l'aider ?

Mettez à sa portée différents supports pour qu'il puisse se hisser vers la position debout, à partir de la position à genoux et non assise (une petite marche, un tabouret, un canapé, des barreaux de lit ou de parc, etc...)

Quels sont les gestes à ne pas faire ?

Le bébé ne peut pas se mettre debout avant 9 ou 10 mois. Pour se mettre debout, le bébé appuie sur le sol ses pieds, déplie ses jambes, se redresse. Si c'est l'adulte qui lui impose, il ne permet pas à l'enfant de pousser sur ses jambes, c'est l'inverse de ce que le bébé doit découvrir.

La marche

De même que les premiers déplacements au sol se font sur les côtés à travers les roulés boulés, les premiers pas de bébé se font latéralement : appuyé sur la table basse, il s'étire, déplace ses pieds et commence à marcher le long des supports (table basse, canapé, mur) qu'il atteint en prenant appui sur un pied pour déplacer l'autre, en lâchant une main puis l'autre. Certains de ces supports peuvent bouger et il peut alors commencer à se déplacer vers l'avant en poussant une chaise, un tabouret, un de ses jouets.

Lorsqu'il est très à l'aise en poussant ces supports peu mobiles, il peut utiliser son

petit chariot ou son porteur. Dès qu'il maîtrise bien l'utilisation, il peut aller le chercher et circuler partout avec, il apprend à s'équilibrer, à éviter les obstacles, à changer de direction et à faire demi-tour. L'enfant est prêt pour se lâcher et faire ses premiers pas lorsqu'il est capable de tenir debout sans appui et de se relever seul au milieu d'une pièce.

S'il tombe, il sait se protéger grâce aux expériences réalisées à travers toutes les étapes précédentes qui peuvent se dérouler sur une période très variable d'un enfant à l'autre

Si l'enfant ne se lâche pas encore, c'est qu'il n'est pas prêt : son cerveau ne parvient pas encore à régler l'équilibre, ses muscles ne sont pas suffisamment solides pour supporter son poids. **Mieux vaut le laisser faire encore quelques « exercices » tout seul.**

Evidemment, le « youpala » est déconseillé : il fournit au bébé des informations sensorielles totalement fausses. On ne marche pas les jambes pliées, en étant suspendu et porté ! Il est d'ailleurs interdit dans certains pays. (cf Gazette n° 17)

Il a besoin de bien sentir son appui au sol : le contact direct de sa voûte plantaire sur la moquette de sa chambre le renseigne de façon très précise et lui permet d'ajuster son équilibre.

Confronté à ces supports variés, comme le sable, l'herbe, les pailleçons son cerveau sera obligé de perpétuellement régler les mécanismes de l'équilibre. Petit à petit, ces ajustements deviendront automatiques. Et l'enfant sera devenu un habile marcheur !

